

Bulletin

SQÉP

Société québécoise d'évaluation de programme

affiliée à la Société canadienne d'évaluation

Mot de la présidente

Au nom de tous les membres de votre Conseil d'administration, je profite de ce petit mot pour vous transmettre nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de succès en ce début d'année.

Il me fait plaisir de vous annoncer que la nouvelle équipe de direction de la SQÉP a adopté un plan d'action résolument orienté vers le service aux membres. Plusieurs sous-comités sont déjà à pied d'œuvre pour combler vos diverses attentes. C'est d'ailleurs dans cette perspective que Nathalie Dubois, ex-rédactrice en chef, avait choisi le thème «Les guides d'évaluation» pour le présent *Bulletin*. Il est toutefois important de souligner ici que le choix des guides présentés dans ce numéro est celui des auteurs des articles et que le but visé est d'informer le lecteur de l'existence d'outils facilement accessibles, et pour la plupart gratuits. Les textes reflètent donc l'opinion personnelle de leurs auteurs et leur publication dans ce Bulletin ne saurait constituer en aucun cas un endossement officiel de la part de la SQÉP.

En outre, nous sommes conscients que l'éventail de guides présentés dans ce numéro est loin d'être complet. Il serait intéressant d'assurer une certaine pérennité à l'exercice, par exemple en y consacrant une chronique régulière dans les numéros subséquents. Nous saisissons l'occasion pour vous inviter à alimenter cette chronique et notre site Web en nous faisant part de vos trouvailles.

Cette année, un programme ambitieux d'activités de formation permettra aux membres de mettre à jour leurs connaissances. Ainsi, dans la foulée de la traduction de la série sur les compétences essentielles (*Essential Skills Series*), développée et mise en marché par la Société canadienne d'évaluation, des formations seront offertes au printemps dans différents coins du Québec. Ces activités se tiendront dans le cadre d'un projet pilote visant à tester un matériel qui sera ultérieurement rendu disponible aux membres qui auront fait la preuve de compétences solides en matière de formation dans le domaine de l'évaluation.

Des sessions données par le passé seront également reprises à la suite de demandes de plusieurs membres (méthodologie qualitative, comité de pilotage, modèles logiques). De plus, des approches sont actuellement en cours entre des membres du CA et des représentants du milieu communautaire pour combler des besoins de formation spécifiques. Enfin, le colloque conjoint («Veille, évaluation et planification stratégique») sera de nouveau à l'affiche en mai. Surveillez les annonces sur le site Web, sous les onglets nouveautés, formation et colloques !

Hélène Johnson

N° de février 2003

Volume 16 n° 1



Direction :
Patrick Moran

Collaboratrices et collaborateurs :

Yves Bannon
Constance Herrera
Valérie Houle
Hélène Johnson
Patrick Moran
Valéry Ridde

Équipe permanente :

Sylvain Bernier
Sigrid Choquette
Fabrice Gagnon
Jacques Gagnon
Patrick Moran

Tirage : 425



Au bout du fil

Patrick Moran :

Johnson & Roy inc.
2406, chemin des Quatre-Bourgeois, bur. 200
Sainte-Foy (Québec) G1V 1W5
Tél. : (418) 687-0155
Télécopieur : (418) 683-9383
pmoran5603@aol.com

Secrétariat :

199, boul. Valcartier
Loretteville (Québec) G2A 2M8
Tél. / Télécopieur :
(418) 847-9850
Courriel : sqep@videotron.ca

Sommaire

• Mot de la présidente.....	1
• Éditorial.....	2
• Une analyse critique du guide pour l'évaluation de programme en promotion de la santé : planifier pour mieux agir.....	3
• Quelques guides accessibles gratuitement sur Internet.....	6
• Impressions d'une novice en évaluation de programme : Retour sur le 11 ^e colloque annuel de la SQÉP.....	8
• Impressions d'un vétéran en évaluation de programme : Retour sur le 11 ^e colloque annuel de la SQÉP.....	9
• Présentation du conseil d'administration 2003.....	12
• Liste des ressources sur l'évaluation.....	15
• Cadrer pour livrer l'information. La tâche de l'administration publique.....	16
• Publication du tout dernier rapport synthèse de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : L'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes.....	18

Éditorial

Comme le souligne Hélène Johnson dans son «Mot de la présidente», le présent numéro du *Bulletin* accorde la priorité au thème «Les guides d'évaluation». Constance Herrera présente d'abord une liste de ressources en évaluation de programme disponibles sur le Web. Pour sa part, Valéry Ridde présente une analyse critique du guide de planification et d'évaluation écrit par Lise Renaud et Mauricio Gomez Zamudio intitulé «Planifier pour mieux agir», suivie par une description succincte de quelques autres guides d'évaluation concernant le domaine de la santé.

On retrouve par ailleurs dans ce numéro un article de Constance Herrera portant sur le tout dernier rapport synthèse de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *L'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes*, de même qu'un article d'Yves Bannon intitulé «Cadrer pour livrer l'information. La tâche de l'administration publique». Enfin, on peut y lire les impressions de Valérie Houle et de Patrick Moran sur le 11^e colloque de la SQÉP.

Patrick Moran

Conseil d'administration de la SQÉP

Hélène Johnson, présidente • Richard Marceau, vice-président •
Jacques Gagnon, trésorier • Sylvain Bernier, secrétaire • Yves Bannon, administrateur • Isabelle Brunet, administratrice • Jim Cullen, administrateur • Jean-François Lehoux, administrateur • Patrick Moran, administrateur • Josianne Moreau, administratrice • Simon Thibault, administrateur

Une analyse critique du guide pour l'évaluation de programme en promotion de la santé

par Valéry Ridde¹

P lanifier pour mieux agir

Cet article fournit au lecteur de ce bulletin, consacré aux guides en évaluation de programme, une analyse critique d'un guide pour planifier et évaluer un programme dans le domaine de la promotion de la santé. Nous présentons d'abord un compte rendu détaillé de ce guide, puis nous nous permettons deux commentaires particuliers sur le processus évaluatif et une remarque d'ordre général sur l'intérêt d'une évaluation systématique.

1. Planifier pour mieux agir

Dans cette deuxième édition², Lise Renaud et Mauricio Gomez Zamudio joignent l'utile à l'agréable, la théorie à la pratique, la planification à l'évaluation, le tout dans un ouvrage très pédagogique. En fait, pour le prix (modique, plus ou moins 20 \$) d'un guide, les lecteurs ont la chance d'en disposer de deux. En effet, les auteurs nous décrivent en un peu plus de 150 pages deux outils de planification de programme dans le domaine de la promotion de la santé où l'évaluation a grandement sa place.

Il faut avant tout préciser que cet ouvrage constitue le fruit d'une collaboration de plusieurs années entre différents intervenants québécois. Le premier modèle proposé concerne la conception et la planification d'un programme de promotion de la santé et a bénéficié des commentaires de

nombreux étudiants et également de critiques d'un comité de spécialistes en la matière. Ce modèle est une adaptation francophone d'un ouvrage aujourd'hui célèbre au plan international, dont la troisième édition vient de paraître et qui trouve ses origines dans des travaux des années 60 conduits par Green et Kreuter : *Health Promotion Planning. An Educational and Ecological Approach* (éditions Mayfield Publishing). Il faut noter que plus de 700 publications scientifiques à travers le monde ont témoigné de la pertinence de l'utilisation de ce modèle de planification³.

Ainsi, dans la première partie du guide proposé par Renaud et Gomez Zamudio, nous découvrons le résumé des notions et concepts clefs associés au modèle P R E C E D E / P R O C E E D⁴. Ces informations sont suffisamment vulgarisées pour que tout un chacun y trouve son compte et elles sont assez précises pour que leur appropriation et leur mise en application puissent s'opérer. Ce modèle de planification comprend neuf étapes distinctes. Une représentation graphique met en évidence les liens établis entre chacune d'entre elles (voir figure). Le modèle repose sur le principe selon lequel la santé et le bien-être sont indissociables. Il s'agit là de ce que l'on appelle une approche écologique de la santé. Ensuite, deux éléments fondamentaux sous-tendent la proposition des

spécialistes : *i*) la santé est déterminée par l'interaction de multiples facteurs, ce qui implique *ii*) qu'il est indispensable d'intervenir selon une perspective multisectorielle en agissant sur l'environnement, les comportements individuels et le changement social. Pour déterminer le type d'intervention nécessaire à mettre en œuvre, les planificateurs doivent procéder selon neuf étapes :

- 1) La première étape consiste en la réalisation d'une évaluation sociale, permettant de connaître la perception de la population quant à ses besoins et sa qualité de vie.
- 2) La deuxième étape, dite de diagnostic épidémiologique, est plus technique et permet de quantifier et mesurer les problèmes de santé (mortalité, morbidité et leurs causes) relevés subjectivement et préalablement par la population.
- 3) Dans une troisième étape, les responsables de la planification doivent réaliser un diagnostic comportemental et environnemental afin de préciser les facteurs associés à ces problèmes de santé, étant entendu que ces derniers peuvent être de nature biologique, comportementaux ou environnementaux.
- 4) Puis, dans la quatrième étape, il convient d'entreprendre le diagnostic éducationnel et organisationnel pour identifier les facteurs «prédisposants» (antérieurs au comportement), «facilitants» (antérieurs aussi) et de renforcement (subséquents au comportement) qui auront une

1. Valéry Ridde, doctorant en santé communautaire (Université Laval) et consultant en évaluation
 2. Renaud, L. et M. Gomez Zamudio, *Planifier pour mieux agir* (2^e édition), Québec, RÉFIPS, 1999, 175 p. ; voir aussi la page Web : <http://www.refips.org/planifier.htm>.
 3. Voir la liste complète sur le site consacré au modèle à l'adresse suivante : <http://www.ihpr.ubc.ca/preapps.html>.
 4. Soit Predisposing Reinforcing and Enabling Constructs in Educational/Environnemental Diagnosis and Evaluation et Policy Regulatory and Organizational Constructs in Educational and Environmental Development.

b Une analyse critique du guide pour l'évaluation de programme en promotion de la santé (suite)

influence sur les changements possibles au plan des comportements et de l'environnement. Notons ici que chacune des catégories de facteurs comporte plusieurs éléments qu'il serait trop long ici d'énumérer (par exemple les croyances, les attitudes, la disponibilité des ressources, les habitudes, la famille, les employeurs, etc.).

- 5) La cinquième étape nécessite la réalisation d'une évaluation administrative et politique permettant de mettre en lumière les politiques, ressources et circonstances internes à l'organisation pouvant nuire ou faciliter la mise en œuvre d'un programme de promotion de la santé. C'est le moment de la planification des éléments concrets du programme proposé.

Ces cinq étapes terminées, c'est la partie PRECEDE (évaluation *ex-ante*) du modèle qui est achevée. L'analyse et la planification sont menées à bien et il est temps de passer à la seconde partie, PROCEED, c'est-à-dire :

- 6) la mise en œuvre et l'évaluation *ex-post*. Les auteurs distinguent trois types d'évaluation :
- 7) du processus (stratégie et résultats à court terme, disent-ils),
- 8) des résultats (à court et moyen terme) et
- 9) des effets (à moyen et long terme). Cette dernière distinction (ou plutôt cette absence de distinction claire) peut, pour les profanes de l'évaluation, prêter un peu à confusion.

Ensuite, les auteurs du guide ont eu la remarquable intelligence de nous proposer, dans cette seconde édition, trois études de cas auxquelles le modèle des experts américains en promotion de la santé a été appliqué. L'intérêt de ces trois cas tient essentiellement en deux points. D'une part, cela nous donne l'occasion de vérifier la pertinence du modèle dans le domaine de la promotion de la santé et notamment pour trois problématiques bien différentes : la santé des enfants, la santé mentale chez les étudiants, l'allaitement maternel. D'autre part, nous pouvons constater que l'emploi de cette méthode n'est pas limité au contexte de l'Amérique du Nord, mais qu'elle peut convenir ailleurs, par exemple aux cas en question (en Haïti, au Québec et en Guyane française). Ainsi, les praticiens du Québec en planification et évaluation pourront bénéficier de ces exemples pour améliorer leurs propres pratiques professionnelles.

La dernière et troisième partie de cet ouvrage consiste en une présentation d'un modèle de planification et d'évaluation développé par Mauricio Gomez Zamudio. Il s'agit, selon ses propres mots, d'un guide de référence pour l'action. L'auteur souhaite, par la proposition de ce modèle, présenter un modèle plus pratique, plus simple et peut-être plus concret pour les acteurs de terrain. Ainsi, l'auteur a eu recours à une technique pédagogique très didactique, utilisant des cases et des couleurs différentes pour faciliter au promoteur de la santé le suivi des quatre étapes du processus de réalisation d'un programme. Chacune des quatre étapes, la planification, l'implantation, l'évaluation et le maintien, dispose de plusieurs sous-étapes détaillées dans l'ouvrage dont il est ici question. À la fin

de chaque chapitre, l'auteur propose une liste de vérification avec des cases à cocher pour que le planificateur/évaluateur puisse vérifier qu'il a bien suivi la procédure dans sa totalité. Au cœur de ce processus, et le sujet est à la mode en ce moment⁵, il faut que les planificateurs aient conscience de l'importance de l'utilisation de données probantes (preuve scientifique ou «evidence») dans leur programmation. Cette partie de l'ouvrage insiste, à juste titre, sur cette dimension. L'un des éléments nouveaux et rarement abordé dans ce type de guide est également le fait que les planificateurs doivent être en mesure d'arrêter le programme mis en œuvre si rien ne se passe. Si aucun changement particulier n'est décelable dans les comportements, par exemple, du public visé par le programme, il faut que les planificateurs puissent prendre leurs responsabilités et soient en mesure de stopper les interventions.

2. Deux commentaires et une remarque

Nous nous permettrons maintenant deux critiques particulières, notamment concernant la pratique et la vision de l'évaluation, et une remarque générale, même si elles n'enlèvent rien à la qualité de l'ouvrage.

D'abord, nous voulons signaler que l'un des défis particuliers en évaluation de programme concerne la manière dont on doit procéder, le processus évaluatif. Évaluer systématiquement les programmes de promotion de la santé n'est pas suffisant, encore faut-il que la manière, ou la démarche, soit appropriée. Faire en sorte que la communauté ne soit que simplement consultée et informée de la réalisation d'une évaluation, tel que semblent le préconiser Renaud et Gomez, n'est pas suffisant à notre sens. La nature particulière des programmes de promotion de la santé impose une participation de la population qui soit bien plus active que cela. Pour reprendre une dichotomie

5. C'était l'objet d'une des journées annuelles de santé publique (JASP) du Québec, tenues en novembre 2002, et qui avait pour thème «L'efficacité des interventions en promotion de la santé : les enjeux de l'évaluation».

6. Cousins, J.B. et E. Whitmore, «Framing Participatory Evaluation», in E. Whitmore (editor), *Understanding and Practicing Participatory Evaluation*, Jossey-Bass Publishers, 1998, p. 5-23.

classique (practical vs transformative⁶), il faut non seulement que cette participation soit organisée pour des fins pratiques et renforce ainsi l'appropriation possible des résultats, mais il faut aussi, eu égard au caractère d'«empowerment» inhérent à la promotion de santé, que la participation soit conçue pour accroître la capacité des populations à décider de leur destin et du changement social.

Ensuite, si ce n'est pas complètement un défi, nous devons malgré tout souligner que la tendance de certains à cantonner l'évaluation dans une activité bouclant le processus du cycle de projet (ou de politique publique) semble persister. Même si certaines nuances sont apportées, le guide que nous avons lu pourrait laisser cette impression chez des lecteurs néophytes. L'utilisation d'un cadre d'analyse linéaire, dans ce guide, renforce certainement cette perception. Cependant, même en utilisant des schémas plus circulaires, quelques spécialistes continuent de percevoir l'évaluation comme une activité finale, où les évaluateurs sont

considérés comme des «program termination squad»⁷. Il serait temps de voir l'évaluation comme un méta-processus⁸, comme une activité pouvant avoir lieu à toutes les étapes du cycle du projet. Décrire l'évaluation ainsi éviterait les dérapages interprétatifs précédemment évoqués.

Enfin, notre remarque générale pour clore notre article sera volontairement provocatrice : est-il réellement nécessaire d'évaluer de façon systématique les programmes de promotion de la santé? En effet, dans certains cas la disproportion de l'allocation de ressources au secteur de la promotion de la santé par rapport à celui du système de soins (10/90) nous permet de nous questionner sur le caractère déontique d'une évaluation de tels programmes. Cela est d'autant plus vrai que nous savons que le système de soins québécois est encore loin de disposer d'une infrastructure évaluative institutionnalisée hors de tout reproche. L'aventure de l'OMS en 2000, lors de son classement des systèmes de santé des pays du monde au regard de critères de perfor-

mance, nous laisse à penser qu'un immense défi demeure à relever. N'oublions pas que la contribution potentielle à la réduction de la mortalité grâce au système de soins n'est que de 11 %, comparativement aux styles de vie (43 %), à l'environnement (19 %) et à la biologie humaine (27 %)⁹.

Beaucoup de chemin reste à parcourir pour que le secteur (le système de soins) accaparant la majeure partie (sinon la totalité) des ressources soit évalué selon des critères valides et fiables. Oui, il est indispensable de rendre des comptes, surtout lorsque l'on utilise des fonds publics, néanmoins il ne faudrait pas que le fardeau de la preuve repose sur les seuls organismes communautaires, dont les budgets fondent comme neige au soleil et qui se retrouvent bien souvent face à de nouvelles responsabilités sanitaires (le fameux virage ambulatoire) sans nécessairement avoir bénéficié d'une redistribution des moyens financiers. Dans ce cas, l'évaluation des programmes doit, selon nous, nécessairement s'effectuer selon une démarche participative centrée sur les besoins des utilisateurs et avec une visée formative permettant, à termes, à ces derniers de développer des compétences propres pour entreprendre des autoévaluations plus souples, moins coûteuses et dont les résultats sont parfois mieux intégrés. ■

7. Patton, M.Q., *Utilization-Focused Evaluation* (3rd édition), Thousand Oaks/London/New Delhi, Sage Publications, 1997, 431 p.
8. Lemieux, V., *L'étude des politiques publiques, les acteurs et leur pouvoir* (2^e édition), Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 195 p.
9. Dever, G.E.A., *An Epidemiological Model for Health Policy Analysis*, vol. 2, Soc. Ind. Res., 1976, p. 465.



**Améliorer la performance,
pour faire la différence**

5252, boul. de Maisonneuve Ouest, # 310
Montréal (Québec) H4A 3S5
Téléphone : (514) 485-3565
Courriel : universalia@universalia.com
www.universalia.com



Concevoir des solutions logicielles

360, rue Franquet, #60
Sainte-Foy (Québec) G1P 4N3
Téléphone : (418) 527-0528
Télécopieur : (418) 527-1751
Courriel : info@copernic.com
www.copernic.com/fr/company/index.html

Quelques guides accessibles gratuitement sur Internet

par Valéry Ridde¹

Cet article est une description succincte de quelques guides d'évaluation concernant le domaine de la santé, majoritairement en langue française, et dans leur totalité accessible gratuitement sur Internet.

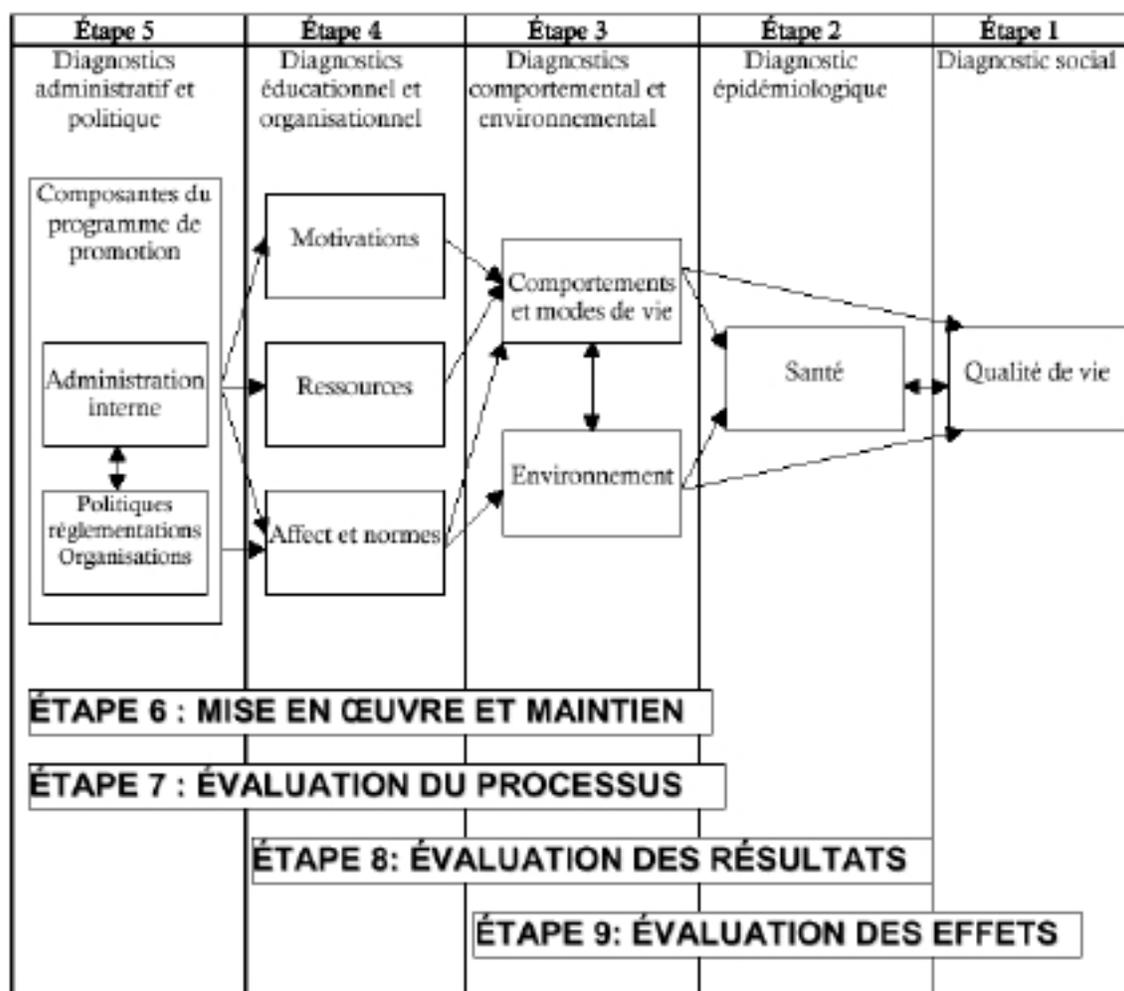
Comprendre, planifier, intégrer et agir. *Modèle de planification. Application à l'organisation et à la recherche communautaires,* par le

Comité prévention de la Coalition des Organismes Communautaires Québécois de lutte contre le sida (COCQ-sida).

Site Internet : http://www.cocqsida.com/comprendre_planifier_integrer_agir.pdf.

Le premier guide que nous voudrions vous proposer est en lien très étroit avec celui dont nous venons de présenter les grandes lignes. Il s'agit d'un guide

destiné aux organismes communautaires québécois œuvrant dans la lutte contre le sida. Le comité prévention de la coalition de ces organismes a écrit, pour ses membres, une version vulgarisée et simplifiée du modèle de Green et Kreuter et de l'ouvrage de Renaud et Gomez Zamudio. Il y a de très nombreux exemples et commentaires passant en revue toutes les étapes du modèle de planification. Ces



Tiré de «Comprendre, planifier, intégrer et agir» (accessible à l'adresse suivante : http://www.cocqsida.com/comprendre_planifier_integrer_agir.pdf) et adapté de Green et Kreuter, 1991.

1. Valéry Ridde, doctorant en santé communautaire (Université Laval) et consultant en évaluation

exemples conviennent à la problématique du SIDA et des MTS, mais le lecteur pourra sans aucune difficulté utiliser cette approche didactique dans son contexte d'intervention particulier. Précisons que les dernières pages de ce guide pourraient être très utiles puisqu'il s'agit d'une grille d'analyse reprenant les différentes étapes du modèle et permettant aux planificateurs de noter les différents éléments issus de leur analyse.

Manuel d'évaluation participative de programme.

Comment assurer la participation des exécutants de programme dans le processus d'évaluation, par Judi Aubel.

Site Internet : <http://www.childsurvival.com/documents/csts.cfm#aubelfre>.

Ce guide est disponible en plusieurs formats (Word, PDF, Zip), en plusieurs langues (anglais, espagnol et français) et en est à sa seconde édition française. Il s'agit de la description d'une approche participative en évaluation de programme communautaire à l'occasion d'un projet de développement international. C'est un guide très utile, très simple à comprendre et qui repose sur une démarche pratique d'application de sept phases successives (20 étapes au total) pour réaliser une évaluation en partenariat avec les responsables de projets et les communautés concernées. Cette démarche a été éprouvée pendant plus de dix ans dans de multiples pays du Sud. Le processus proposé est rigoureux mais assez souple pour nous permettre de l'adapter aux différents contextes. De nombreux exemples appuient les informations fournies dans ce guide, tant en ce qui concerne les éléments pratiques que ceux liés aux méthodes de collecte de données ou à l'analyse de ces dernières. Il s'agit d'un des meilleurs guides à notre connaissance.

Le guide évaluation : *L'évaluation, un outil au service de l'action* et **Le guide impact** : *Mesure de l'impact et construction d'indicateurs d'impact*, par le F3E.

Site Internet : <http://www.f3e.asso.fr/methodo/guides.htm>.

Voici deux guides particulièrement salutaires pour l'évaluation de programmes dans le domaine du développement international. Le premier permet de prendre connaissance de ce qu'est l'évaluation, pourquoi elle est utile, comment la faire ou comment la faire faire. Le second revient sur ces principes, mais ensuite fournit des informations plus techniques et se concentre sur l'identification des indicateurs de performance et la mise en œuvre des évaluations d'impacts. Les deux guides fournissent quelques cas pratiques bien avantageux pour comprendre la démarche proposée.

Guide d'évaluation de projet : *Une démarche participative*, par Santé Canada.

Site Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/hppb/ddsp/ressources/guide/>.

Ce guide d'évaluation de Santé Canada est assez bien connu des évaluateurs québécois, mais il nous paraît judicieux, dans cet article, de le nommer et d'identifier le lien Internet pour se le procurer. C'est un guide de référence pour les organismes communautaires, notamment pour ceux ayant bénéficié de financements de l'organisme fédéral et devant mettre en œuvre une évaluation de leurs programmes. Il repose sur un processus composé de cinq étapes conduisant à obtenir une réponse à cinq questions : quoi, pourquoi, et puis, et maintenant, et après? Plusieurs exemples et de nombreux outils sont décrits, sous la forme de tableaux et de fiches à remplir, dans ce document fort précieux.

Theory at a Glance. *A Guide for Health Promotion Practice*, par le National Institutes for Health/National Cancer Institute.

Site Internet : http://oc.nci.nih.gov/services/Theory_at_a_glance/HOME.html.

Ce guide sera particulièrement bienvenu pour l'évaluateur qui voudrait entrer un peu plus en profondeur dans

le champ théorique de la promotion de la santé, bien que les auteurs proposent aussi une approche pratique. Différents modèles de planification et diverses théories existants dans le domaine sont présentés.

Basic Guide to Program Evaluation, par Carter McNamara.

Site Internet : http://www.mapnp.org/library/evaluatn/fnl_eval.htm.

Voici un site Internet très complet et relativement facile d'accès d'un point de vue des connaissances nécessaires en évaluation. Les questions de base sont posées, les outils d'évaluation sont bien décrits et de nombreux liens Internet sont disponibles, notamment vers d'autres guides d'évaluation accessibles sur Internet (voir la page : <http://www.managementhelp.org/evaluatn/evaluatn.htm>).

Logic Models

Site Internet : <http://www.the2professors.com/Logic%20Models.htm>.

Le modèle logique est bien souvent employé par les planificateurs et évaluateurs québécois. Naviguer sur ce site sera profitable à ceux et celles désirant se familiariser un peu plus avec cet outil ou en trouver une présentation pédagogique. Diverses présentations sous la forme de fichiers PDF sont accessibles.

Divers

Sur ces pages Internet, le lecteur ou la lectrice pourra trouver une description sommaire et des liens Internet concernant plus d'une centaine de guides d'évaluation de tous types et sous toutes les formes possibles :

Site Internet :
http://www.idrc.ca/cbnrm/documents/CBNRM_Toolkit/manuals8.htm
<http://nt1.ids.ac.uk/eldis/hot/pm3.htm>
<http://www.policy-evaluation.org/>
http://www.acdi-cida.gc.ca/cida_ind.nsf/64ed77ed3f130279852567920070e756/229e11a9265e346285256c36005649b9?OpenDocument ■

Impressions d'une novice en évaluation de programme

par Valérie Houle¹

Retour sur le 11^e colloque

Ma participation au colloque du 25 octobre dernier a été une double initiation pour moi. D'abord, faisant mes premiers pas hors des bancs d'école, j'assistais pour la première fois à un colloque à l'extérieur du milieu académique. De plus, celui-ci portait sur l'évaluation de programme, un domaine que je découvre à peine et qui a su jusqu'à maintenant rejoindre mes intérêts et mes ambitions de carrière. Beaucoup de nouveau, donc, pour moi, et j'avais tout à découvrir au cours de cette journée où des gens provenant de plusieurs milieux se réunissaient afin de discuter et d'apprendre sur un même objet, l'évaluation.

Les pratiques évaluatives ont-elles changé depuis 10 ans? Tel était le sujet sur lequel les trois panélistes devaient débattre en début de journée. D'abord, M. Paul-Émile Arsenault du Conseil du trésor a présenté un historique des lois et des documents d'influence en évaluation de programme. Il en est venu à la conclusion que la pratique de l'évaluation de programme est peu valorisée dans le système de gestion actuel. Il affirme que nos élus démontrent une très faible réceptivité face à ce processus de remise en question et qu'ils optent plutôt pour des mécanismes de concertation, comme les sommets, où les ententes et consensus succèdent au partage d'information sur des propositions qui auront peu évolué en fin de processus. La culture administrative actuelle ne favorise pas, selon lui, les demandes structurées permettant de questionner les programmes mis en place.

M. Pierre Joubert du Fonds de recherche sur la société et la culture a poursuivi la présentation en dressant le portrait de l'évolution de l'évaluation de programme. Trois transformations majeures se profilent selon lui dans la culture évaluative actuelle. D'abord, la gestion par résultats ayant remplacé la gestion par objectifs, les évaluatrices et les évaluateurs ont dû modifier et adapter leur façon d'aborder et de concevoir les

évaluations. Ensuite, M. Joubert affirme que la logique évaluative est passée de la conformité à l'imputabilité où la cause, c'est-à-dire le programme, doit nécessairement produire des effets de façon logique. Finalement, d'une fonction de suivi, l'évaluation est devenue un moyen de régulation des politiques. Elle s'insère maintenant directement dans les projets et programmes alors qu'elle était plutôt une incitation, un moyen suggéré pouvant être profitable à l'action.

Finalement, M. Jean Turgeon, professeur agrégé à l'École nationale d'administration publique, fait un bref retour sur sa propre présentation au premier colloque de la SQÉP où il annonçait à l'époque que l'évaluation de la 4^e génération était une entreprise utopique. Il se fait plus nuancé cette fois-ci en affirmant qu'elle est réalisable, mais qu'elle se bute à plusieurs obstacles dans la pratique évaluative actuelle. Il existe présentement, selon lui, une mésestimation notoire quant au rôle de l'évaluatrice et de l'évaluateur. Doit-on être utile aux décisions des gestionnaires et des décideurs et ainsi agir en tant que conseiller? Doit-on plutôt questionner de façon systématique les effets et le rendement des programmes et politiques? Ces questions doivent certainement faire l'objet d'une réflexion approfondie de la part des évaluatrices et des évaluateurs eux-mêmes, mais également de la part des décideurs et bailleurs de fonds.

Alors, quoi de neuf depuis 10 ans dans le monde de l'évaluation? Les membres du panel semblent s'entendre pour dire que des changements dans le processus de réalisation de l'évaluation se sont opérés dans les dernières années. Malheureusement, la pratique de l'évaluation ne semble pas encore être tellement appréciée par les dirigeants et peut même apparaître dérangeante pour certains. Il reste encore, selon moi, plusieurs barrières à surmonter afin que l'évaluation soit pleinement reconnue pour ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire un complément et une démarche

intégrée à l'action où chaque acteur joue un rôle à l'intérieur du processus et est considéré comme tel.

Le premier atelier auquel j'ai participé réunissait mesdames Aline Émond, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de l'Estrie, et Suzanne Garon, du Département de service social de l'Université de Sherbrooke. Cet atelier se rangeait sous la bannière «Rôle et place de l'évaluation», thème auquel j'ai participé à la fois en avant-midi et en après-midi, me disant que c'était certainement la meilleure place pour... apprivoiser la bête!

D'abord, madame Émond a effectué une démonstration assez percutante qui a suscité plusieurs discussions chez les nombreux participants. Elle a présenté deux programmes qui ont connu tous deux un dénouement assez paradoxal. L'évaluation du premier, un programme d'estime de soi, est arrivée à la conclusion qu'il n'y avait pas d'effets significatifs. Cependant, la décision des gestionnaires a été d'en poursuivre l'implantation. Le deuxième programme présenté par madame Émond, le Système Intégré aux Personnes Âgées (SIPA), a démontré une certaine efficacité lors de l'évaluation. Il a pourtant été interrompu, malgré les résultats. Nous sommes alors en droit de nous interroger sur l'impact de l'évaluation sur la prise de décision. Les principales sources d'influence dans le processus décisionnel sont, selon la conférencière, les budgets alloués et le contexte politique en place au moment de l'implantation. Il importe de retenir que plusieurs éléments externes au programme et à l'évaluation ont une influence sur le succès ou l'échec d'une action. Ne prenons que les inquiétudes face à une démobilisation du personnel comme exemple : un programme peut se révéler, à la suite d'une évaluation, inefficace, mais parce qu'il a tout de même généré une mobilisation et des regroupements hors du commun, il devient délicat de se retirer et de risquer de décourager les

1. Valérie Houle, étudiante à la maîtrise en psychologie communautaire et stagiaire à la Direction de santé publique de la RRSSS de Québec

Impressions d'un vétéran en évaluation de programme

par Patrick Moran¹

annuel de la SQÉP

INTRODUCTION

Quoi de plus de normal pour une Société d'évaluation que de faire l'évaluation de l'impact de son action? Depuis plusieurs années déjà il est devenu très coutumier pour la SQÉP d'évaluer ses activités de formation, ses colloques et l'ensemble de ses activités. Mais forcément ces différentes évaluations ne peuvent aller beaucoup loin que de déterminer le niveau de satisfaction de l'assistance à l'égard des prestations présentées lors de ces différentes occasions.

Ces évaluations n'ont donc pas la prétention d'évaluer l'impact de l'activité en question sur l'évolution de l'efficacité de l'évaluation de programme, ou, en d'autres mots, sur les améliorations qu'apportent de telles activités sur les évaluations réalisées subséquentement par les participants. En effet, on n'a pas besoin de réfléchir très longtemps à ce sujet pour se rendre compte qu'il serait très étonnant qu'une seule activité puisse avoir une influence telle qu'il soit par la suite possible de déceler son impact sur des évaluations subséquentes réalisées par une personne qui y aurait assisté.

C'est pourquoi il a été intéressant de voir le sujet abordé de façon plus globale lors du 11^e colloque de la SQÉP qui avait pour thème général la question «Quoi de neuf en évaluation de programme?». Plus spécifiquement, le 11^e colloque s'est donné pour objectif de «faire le point sur l'évolution des pratiques évaluatives au cours de la dernière décennie» ainsi que de «mettre en évidence les différents facteurs qui ont exercé une influence sur les aspects théoriques et pratiques de l'évaluation

et à identifier les enjeux et les tendances qui se dessinent».

Bien sûr, la thématique choisie ne visait pas de façon spécifique à jauger l'impact de l'évaluation de programme sur l'amélioration de l'administration publique. Néanmoins plusieurs conférences et discussions ont abordé plusieurs facettes de cette question fort pertinente. Il est donc intéressant de relever les contributions les plus intéressantes à cet égard.

DISCUSSIONS AU PANEL

Dans son introduction, M. Richard Marceau s'est demandé jusqu'à quel point le progrès s'est fait sentir dans les différents aspects de l'évaluation que sont la méthodologie, la technologie, la place qu'elle a prise dans l'administration ainsi que la formation des ressources humaines qui y œuvrent. Au cours de la discussion en plénière qui a suivi, on a entendu trois perspectives contrastées sur la question posée aux participants : «les pratiques évaluatives ont-elles changé depuis 10 ans?»

Pour sa part, Paul-Émile Arsenault de la SCT, après avoir relevé les faits saillants du développement de l'évaluation de programme au gouvernement du Québec depuis l'adoption de la Loi de l'administration financière en 1970, a souligné les trois axes de modernisation de la gestion incorporés dans la Loi de l'administration publique récemment adoptée et qui a remplacé la Loi de 1970. Il s'agit successivement de la mise en place de la nouvelle Loi; de l'assouplissement du cadre de gestion; des nouvelles règles de jeu entre le Conseil du trésor et les ministères et organismes.

Après ce relevé des changements apportés au cadre de gestion gouvernementale au cours des dernières années, M. Arsenault s'est interrogé sur les raisons pour lesquelles l'évaluation n'est pas davantage valorisée dans la gestion gouvernementale. Sans prétendre pouvoir apporter une réponse définitive à sa propre question, M. Arsenault s'est demandé si l'explication ne se trouverait pas dans la faible réceptivité démontrée par les élus, dans le recours à des mécanismes de concertation (sommets, observatoires, etc.) pour les grands choix de société, ou encore dans une culture administrative peu encline aux démarches structurées pour remettre en question les programmes.

Pour sa part, Pierre Joubert, vice-président exécutif du Fonds de recherche sur la société et la culture, estime que la réponse à la question de M. Arsenault tient, entre autres, au fait que l'évaluation de programme dérange souvent, que les changements dans l'agenda politique font en sorte qu'une évaluation peut subitement perdre sa priorité et, enfin, qu'on ne prévoit pas suffisamment à l'avance la réalisation des évaluations.

DISCUSSIONS EN PLÉNIÈRE

Au cours de la discussion en plénière, M. Richard Marceau a apporté ses propres réponses aux questions qu'il avait posées au panel dans la matinée en ce qui a trait aux progrès réalisés en évaluation de programme au cours des dix dernières années.

D'abord, en ce qui a trait à l'utilisation des différents critères d'évaluation, M. Marceau estime qu'on n'a pas réalisé beaucoup de progrès à l'égard du critère

1. Patrick Moran, consultant en évaluation de programme

b Impressions d'une novice en évaluation de programme (suite)

acteurs du milieu. Bref, est-ce que les nuances et les interprétations fournies par les évaluations ne sont pas comme un buffet où chacun ne retient que son explication préférée? Est-ce qu'un sondage fournissant une réponse simple du genre «ça marche» ou «ça ne marche pas» ne correspondrait pas à ce que les gestionnaires veulent vraiment entendre? Ne faut-il pas plutôt être simple, voire simpliste? Est-ce que la visibilité médiatique d'un programme ne pourrait pas être une source d'influence sur la prise de décision? Voilà les questions posées par madame Émond afin de faire réfléchir son auditoire sur l'impact réel des évaluations de programme.

Le processus d'évaluation est-il encore utile à la prise de décision? Madame Garon avait choisi un titre fort approprié pour la suite de cet atelier. Elle a présenté une démonstration davantage théorique où l'évaluation participative prenait tout son sens. Cependant, elle a tenu à mettre en garde contre le mythe voulant que tous les acteurs mis à contribution dans une telle évaluation soient égaux. En effet, la représentativité des institutions ayant un pouvoir décisionnel dans un comité de pilotage a certainement une influence sur la poursuite ou non de l'implantation d'un programme dans le milieu. Malgré cela, elle reste convaincue que l'évaluation participative est la voie à suivre. Au delà des difficultés d'organisation et de mobilisation, de la quantité d'énergie et de temps nécessaire au démarrage et à l'entretien du processus, ce type d'évaluation reste la seule façon d'impliquer vraiment les différents acteurs dans un processus au cours duquel ils peuvent avoir véritablement de l'influence.

Pendant la période de discussion de ce premier atelier, un participant a formulé un commentaire qui m'a particulièrement interpellée : «Évaluer, c'est intervenir». Il a poursuivi en affirmant que l'évaluatrice ou l'évaluateur a nécessairement des valeurs, des principes et des expériences qui influencent le processus d'évaluation. De ce fait, la présence d'une évaluation ou d'un évaluateur va enclencher possiblement chez les différents acteurs une période de remise en question sur leur action. Cependant, je dois avouer que toute cette réflexion, à la suite des deux présentations des

conférencières, me laisse un goût amer face à la carrière qui se présente devant moi. Les intérêts et les visions différentes des acteurs impliqués dans un programme semblent parfois nuire au développement de celui-ci. Est-ce que le seul but de vouloir fournir de meilleurs services et de réellement orienter les actions en ce sens n'est pas louable et envisageable? Si tous les acteurs dirigeaient leurs actions vers le même but de promotion du bien-être de la population, le constat des réussites serait certainement plus imposant dans dix ans. Peu à peu, je prends conscience que ce n'est pas aussi simple et que plusieurs éléments, autre que la vertu, sont à considérer! Il s'agit possiblement d'une de mes illusions qui devront s'écrouler avec le début de ma carrière...

L'atelier de l'après-midi, toujours sous le thème «Rôle et place de l'évaluation», réunissait Ghislain Arbour, étudiant à l'École nationale d'administration publique, et Jean-René Bibeau, du Bureau de la sous-ministre au Territoire du ministère des Ressources naturelles, autour du sujet suivant : le «report card» est-il un concurrent ou un complément à l'évaluation de programme? Afin de répondre à cette question, M. Arbour a présenté une définition du bulletin de performance (*report card*), quelques exemples déjà utilisés dans le milieu scolaire et en a explicité les principales fonctions. Il a défini le bulletin de performance comme étant un rapport systématique destiné au public sur la performance d'une organisation publique. Le modèle idéal du bulletin permettrait de réaliser une évaluation de la performance tant par les résultats qu'en fonction du contexte. De plus, l'évaluation devrait être comparable entre les institutions, avec une méthode uniforme et une cote globale. Finalement, le bulletin de performance devrait être accessible et compréhensible par la population en général. La principale fonction de cette mesure de performance est de faire preuve de transparence quant au rendement de l'institution. En réponse à la question de départ, M. Arbour conclut que le bulletin de performance est à la fois un concurrent et un complément à l'évaluation de programme : d'une part un concurrent parce que le bulletin représente une mesure objective systématique pouvant paraître plus séduisante que l'évaluation, mais aussi un complément,

d'autre part, parce que la prise en compte du contexte de façon plus globale propre à l'évaluation permet de compléter et d'enrichir l'information fournie par le bulletin.

La dernière conférence de la journée était ce qui manquait pour venir remettre en question ce que je croyais avoir compris depuis le début de la journée! M. Bibeau a démontré, dans une présentation très colorée, comment la gestion par résultats que l'on croit accomplir actuellement bifurque de son objectif de base. Ce sont les ressources et les détails des activités qui sont observés à la loupe par les évaluations actuelles, alors que les résultats qui comptent réellement, ce sont les changements dans la population. M. Bibeau ne propose rien de moins qu'un changement de culture de gestion en gardant en tête «de rendre compte de ce qui compte» et de se concentrer sur les résultats externes : les redditions de compte et l'efficience des investissements ne suffisent pas à juger de la pertinence d'une action pour un groupe de personnes. Le changement proposé doit nécessairement s'opérer par l'adoption de méthodes qualitatives, afin de mesurer ce qui est vécu dans une population donnée pour ensuite «revenir en amont vers les résultats internes pour expliquer, si requis et seulement si requis, la contribution des actions internes²». Cette conférence m'a quelque peu déstabilisée en plein apprentissage, mais m'a également rappelé qu'il ne faut jamais cesser de questionner les pratiques et les idées établies. C'est grâce à cette remise en cause que l'évaluation demeure un processus dynamique et permet à l'évaluatrice et à l'évaluateur de rester branchés sur la réalité.

Somme toute, ce fut une journée très enrichissante pour une novice comme moi qui a encore beaucoup à apprendre sur la dynamique de l'évaluation et ses multiples sources d'influence. Le fait de passer une journée complète à en parler avec des spécialistes et à réfléchir sur le sujet a permis à quelques morceaux du grand casse-tête de l'évaluation de programme de s'ordonner dans mon esprit : ils commencent à former pour moi un tout plus cohérent. D'ici le 12^e colloque annuel, je souhaite avoir effectué un premier bout de chemin et pouvoir alors vous présenter la vision d'une jeune professionnelle dans le domaine de l'évaluation de programme! ■

2. Ce bref résumé ne rendant certainement pas justice au détail de l'analyse présentée par M. Bibeau, vous pouvez vous procurer le document complet sur le site Internet de la SQÉP (www.sqep.ca).

b Impressions d'un vétéran en évaluation de programme (suite)

de la pertinence. Cependant, les nouveaux procédés de gestion introduits dans la foulée de la nouvelle Loi de l'administration publique mettent davantage l'accent sur la pertinence des programmes, bien que l'évaluation de ce critère demeure très délicate et exige beaucoup de patience et de persévérance. En ce qui a trait à la méthodologie et la technologie, M. Marceau estime que les avancées sont là. Les outils sont plus puissants et leur utilisation se généralise. Enfin, en ce qui concerne le critère d'utilité, le progrès est moins facile à démontrer. En résumé, il reste du travail à accomplir qui exige beaucoup de ténacité, de persévérance et de continuité.

M. Denys Baïlle, président de la Société française d'évaluation, a ensuite traité de la question dans une perspective française.

En passant en revue l'évolution des dernières années, il constate que l'environnement en Europe est en général porteur du concept de l'évaluation et se révèle favorable à son institutionnalisation. Par ailleurs, il remarque une clarification des objectifs et des finalités de l'évaluation et une

multiplication des approches méthodologiques. Par contre, il relève une utilité inégale des résultats de l'évaluation ainsi qu'une fragilité persistante du fait qu'il s'agit d'une fonction peu connue que les élus ont du mal à intégrer dans leur conception de l'administration publique.

En ce qui a trait à l'avenir, M. Baïlle estime que l'évaluation a beaucoup de potentiel comme facteur d'intégration au service des projets et des programmes, et comme vecteur du partenariat et de la responsabilité des acteurs.

Enfin, Mme Hélène Johnson a fait part à l'auditoire de sa perception du rôle joué par la Société québécoise d'évaluation de programme dans l'essor de la fonction d'évaluation au Québec au cours des dix dernières années ainsi que des défis que la Société doit relever au cours des années à venir. Après avoir résumé l'histoire de la SQÉP, l'évolution de son membership ainsi que le profil de ses membres, Mme Johnson a résumé les objectifs de la Société, soit :

- les échanges entre les membres;
- la promotion de la recherche et du

développement en matière d'évaluation de programme;

- la mise sur pied d'un centre de référence, d'action, d'information et de formation;
- la prise de position sur des questions touchant à l'évaluation de programme.

Ensuite, Mme Johnson a énuméré les objectifs de développement qu'elle a tracés pour la SQÉP pour les prochaines années, soit :

- mieux répondre aux attentes et aux besoins des membres;
- élargir le champ d'action de la SQÉP;
- s'ouvrir à l'international par l'échange d'expertise;
- augmenter la visibilité de la SQÉP;
- soutenir la relève en évaluation;
- améliorer le site Web et se doter d'outils de gestion efficaces.

Enfin, Mme Johnson a énuméré les conditions de réalisation de ce plan de développement, soit l'implication des bénévoles au CA et en appui au CA, ainsi que le support de l'ensemble des membres. ■



Pavillon Maurice-Pollack, Université Laval, Québec (Québec) G1K 7P4
Téléphone/Télexcopieur : (418) 656-2600/656-2665
www.zone.ul.ca



360, boul. Charest Est, Québec (Québec) G1K 3H4
Téléphone/Télexcopieur : (418) 521-4488/521-6868
Courriel : info@royalwilliam.com
www.royalwilliam.com/Francais/acc_fr.html

Présentation du Conseil d'administration 2003

Yves Bannon est directeur de l'évaluation des programmes au ministère du Revenu du Québec. Bachelier en administration des affaires (comptable), Yves œuvre depuis plus de 20 ans au ministère du Revenu comme professionnel et cadre, dont bon nombre dans des fonctions de conseiller et de chargé de projet tant au niveau terrain de la fiscalité québécoise que dans le développement des activités et des programmes. Il a été notamment chargé de cours en impôt des particuliers et des entreprises, adjoint sous-ministériel en fiscalité impôt, responsable de la recherche appliquée et des indicateurs de rendement en milieu opérationnel, responsable des normes opérationnelles en fiscalité et il s'est investi dans les questions entourant la protection des renseignements. Il a été associé à l'implantation et à la mise à jour de programmes ou de politiques, tels que le régime québécois de perception des pensions alimentaires, la politique familiale, le régime d'assurance médicaments, l'aide fiscale aux personnes ayant une déficience mentale et physique. Il est aussi actif auprès du Groupe des responsables de l'analyse et de l'évaluation de programme du gouvernement du Québec (administrateur-trésorier).

Sylvain Bernier est candidat au doctorat et chargé de cours à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) et chercheur associé à l'Institut économique de Montréal (IÉDM). Il a obtenu son diplôme de premier cycle en science politique et en économie à l'Université Bishop's et sa maîtrise en mesure et évaluation de l'intervention publique à l'ÉNAP. Ses recherches portent principalement sur les théories des choix publics, l'économie de l'éducation et les méthodes statistiques en évaluation de programme.

C'est auprès de ministères, d'agences d'exécution et d'organismes communautaires qu'**Isabelle Brunet** a cumulé et partagé son expérience à titre de conseillère depuis 1991. Détentrice d'une maîtrise en administration publique spécialisée en évaluation de

programme, elle a développé son expertise dans le cadre de plusieurs mandats liés à l'évaluation de programmes locaux, nationaux et internationaux. Son passage au sein du ministère de la Défense nationale et à la Direction de l'évaluation du rendement de l'Agence canadienne de développement international s'est démarqué par ses travaux de conception, d'évaluation et de révision de programmes et de projets.

Mme Brunet agit aussi à titre de formatrice et son grand intérêt pour le processus cyclique de gestion des programmes l'amène également à accompagner les gestionnaires dans la démarche de planification et d'évaluation des initiatives qu'ils supportent. Outre les mandats qu'elle réalise sur une base indépendante, elle a participé à certaines évaluations confiées au Groupe DBSF entre 1996 et 2002. Plus récemment, elle s'associe aux travaux d'évaluation de Darvida Conseil, de RBMG à Ottawa et contribue ponctuellement à ceux de SOGEMAP inc.

Jim Cullen (A.B., M.A.) est adjoint au sous-ministre adjoint aux Services à la communauté anglophone du ministère de l'Éducation du Québec. Membre du Conseil d'administration de la SQÉP, il a coprésidé le Comité organisateur du Congrès 2000 de la Société canadienne d'évaluation (SCÉ). Il est le délégué de la SQÉP auprès de la Société canadienne d'évaluation. Monsieur Cullen représente la SCÉ auprès du Joint Committee on Standards for Educational Evaluation.

Détenteur d'une maîtrise en économie, **Jacques Gagnon** a travaillé de nombreuses années aux ministères des Ressources naturelles, de l'Environnement et des Affaires municipales en tant qu'évaluateur, économiste et planificateur. Il travaille maintenant à son propre compte. Il s'intéresse à l'évaluation des programmes et des organisations, à la gestion par résultats, aux indicateurs de performance et tableaux de bord, aux sondages et à l'évaluation économique. Il est membre, depuis 13 ans, du conseil d'adminis-

tration de la SQÉP au sein duquel il occupe notamment les fonctions de trésorier et de responsable du site Web. Son expérience le conduit à supporter les opérations de la SQÉP à tous les niveaux. Il reconnaît la SQÉP comme l'agent promoteur de l'évaluation au Québec qui défend les intérêts de l'évaluation auprès des décideur-e-s et des employeur-e-s, qui développe la formation de ses membres, leur réseautage et qui se distingue au plan international par son caractère innovateur et francophone.

Hélène Johnson poursuit son mandat à la présidence de la SQÉP pour une deuxième année. Membre du CA depuis huit ans, Hélène s'est particulièrement intéressée au dossier de la formation continue, à celui de l'organisation du colloque annuel et, plus récemment, au développement du champ d'action de la Société à l'échelle internationale. Après avoir exercé comme nutritionniste en santé communautaire et en recherche, elle a obtenu un Ph.D. en mesure et évaluation de l'Université Laval en 1992 et, pendant quelques années, elle y a assumé des fonctions de chargée de cours au niveau de la maîtrise et du doctorat en mesure et évaluation. Actuellement en poste à temps partiel à l'Université Laval, elle offre du conseil et des services aux différents groupes de travail chargés de l'évaluation périodique des programmes de formation et de l'élaboration de nouveaux programmes. Elle assume également la présidence du Groupe Johnson & Roy inc., une firme privée regroupant des consultants et des consultantes spécialisés en mesure et évaluation, œuvrant principalement auprès d'organismes publics et parapublics, au Canada et à l'étranger.

Détenteur d'un doctorat en science politique de l'Université Laval, **Jean-François Lehoux** était chercheur au Centre de recherche et d'information sur le Canada depuis trois ans avant de joindre les rangs de la fonction publique québécoise. Dans le cadre des fonctions de conseiller en évaluation de pro-

gramme qu'il occupe actuellement au ministère des Ressources naturelles, il a pour principal mandat de conduire et de réaliser des évaluations sur les programmes du ministère. Ayant fait de la philosophie politique sa spécialité, Jean-François Lehoux a également enseigné la méthodologie de la recherche pendant ses études universitaires. Impliqué depuis longtemps dans la défense des droits et des libertés, il a été formateur pour la Commission des droits de la personne et siège, depuis plus de cinq ans, sur le conseil d'administration de la ligue des droits et libertés.

Richard Marceau est professeur à l'École nationale d'administration publique depuis 1984. Il est également membre du Conseil scientifique et chercheur associé à l'Institut Économique de Montréal. Il détient un doctorat en science politique de l'Université Laval, une maîtrise en sciences de l'eau de l'INRS et un baccalauréat en physique de l'Université Laval. Monsieur Marceau est un analyste de politiques publiques et un évaluateur de programmes qui a, en particulier, publié dans les secteurs de l'environnement et de l'éducation. Il a, de plus, réalisé des évaluations de programmes dans de nombreux autres secteurs d'intervention publique pour des ministères fédéraux et provinciaux ainsi que pour le Vérificateur général du Québec.

Après des études en génie, d'abord dans son pays natal, l'Irlande, ensuite en Grande-Bretagne, en Allemagne et

finalement à l'Université Queen's en Ontario, **Patrick Moran** a travaillé au gouvernement de l'Ontario avant de s'établir au Québec en 1965. Sa carrière au gouvernement du Québec l'a amené du ministère des Finances, en passant par le ministère des Transports, jusqu'au Secrétariat du Conseil du trésor. Patrick s'intéresse à l'évaluation de programme depuis fort longtemps. Cet intérêt s'est exprimé de multiples façons : il a participé à l'implantation du système PPB au gouvernement du Québec, système dans lequel l'évaluation de programme occupe une place stratégique ; il a été responsable de l'évaluation des politiques administratives du Conseil du trésor ; il a développé la première politique gouvernementale en matière d'évaluation de programme ; il a organisé le premier colloque sur l'évaluation au Québec en 1987 ; il a rédigé de nombreux articles et prononcé des allocutions qui avaient pour sujet l'évaluation de programme. Depuis 1996, il est consultant en planification stratégique et en évaluation de programme. Il est associé, depuis 2000, à la firme Johnson & Roy où il a participé à la réalisation de nombreux mandats d'évaluation. Membre du CA de la SQÉP depuis 1996, il en a été le président en 1999 et en 2000.

Josianne Moreau fait présentement une maîtrise en développement organisationnel à l'École nationale d'administration publique de Montréal. Titulaire d'un baccalauréat en science politique, cheminement administration publique, de l'Université du Québec à Montréal, elle travaille actuellement

comme étudiante au sein de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Simon Thibault, consultant et analyste de politiques, a acquis une expérience de travail internationale dans plusieurs régions du monde telles que l'Amérique centrale, l'Asie centrale, l'Asie du sud-est, l'Afrique de l'Ouest, la Russie et le Caucase. Au cours des dernières années, Simon a réalisé plusieurs mandats en évaluation et suivi de programmes pour des institutions multilatérales (ONU, OMC, etc.), des Banques de développement (BM, BDI) et des ONG internationales.

Avant de se joindre à Universalia, Simon a travaillé pour l'unité d'évaluation de l'Institut de la Banque mondiale à Washington, D.C., où il a mené des recherches et des missions de terrain au Kazakhstan et en République Kirghiz. Il a également travaillé comme consultant et analyste de politiques au siège de l'Organisation des États Américains (OEA), à Washington, D.C., où il a participé à l'organisation d'une réunion ministérielle entre les états membres de l'OEA, en coordonnant notamment des sessions de stratégie et de planification de politiques. Simon a aussi travaillé au Mexique et en Inde sur des projets reliés à la bonne gouvernance, à la résolution de conflits et au suivi d'élections. Il travaille à présent avec les clients d'Universalia en développement international. Il parle couramment français, anglais et espagnol. Il vient d'être élu membre du conseil d'administration de la SQÉP. ■

L'attitude

Centre de massothérapie

71, rue Crémazie Ouest
 Québec (Québec) G1R 1X4
 Téléphone : (418) 522-0106 ou 1-888-603-0106
 Courriel : info@attitudemassotherapie.com
www.attitudemassotherapie.com/centre.html

laliberté

depuis 1867

595, rue Saint-Joseph Est
 Québec (Québec) G1K 7L8
 Téléphone : (418) 525-4841

L'ENAP...

À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

Services aux individus et aux organisations

- . Évaluation des compétences et développement de carrière
- . Perfectionnement et formation sur mesure dont l'activité en **évaluation des programmes publics**
- . Conseil en gestion
- . Animation du milieu

Formation créditée (programmes de 2^e et 3^e cycles en administration publique) dont la maîtrise en administration publique, option B, concentration en mesure et évaluation de l'intervention publique et le programme court sur le même thème.

ENAP-Québec
555, boulevard Charest Est
Québec
Téléphone : (418) 641-3000

ENAP-Montréal
4750, avenue Henri-Julien, 5^e étage
Montréal
Téléphone : (514) 849-3989

Pour nous rejoindre sans frais :
1 800 808-3627 (ENAP)

www.enap.quebec.ca



Liste des ressources sur l'évaluation

par Constance Herrera

Liens généraux

Liens pertinents à l'évaluation (organismes gouvernementaux, organismes indépendants et organismes internationaux) :

http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/links_liens/link-lien_f.asp

Gouvernement fédéral

Site Internet de la fonction d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor :

http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/home_accueil_f.asp

La nouvelle Politique d'évaluation :

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/TBM_161/ep-pe_f.html

Gestion axée sur les résultats :

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/rbm-gar_f.asp

Le rendement du Canada 2001, rapport annuel sur la mesure du rendement :

http://www.tbs-sct.gc.ca/report/govrev/01/cp-rc_f.asp

Rapports ministériels sur le rendement :

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpr-rmr_f.asp

Sommaire du rapport «Le profil démographique des collectivités de la vérification interne et de l'évaluation dans la fonction publique du Canada», janvier 2002 :

http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/stud_etud/stud_etud_f.asp

Étude de la fonction évaluation au gouvernement fédéral :

http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/stud_etud/tbeval_ctypeval_f.asp

Guides, rapports et base de données

Guide d'élaboration des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats :

http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/tools_outils/rmaf_crgar_f.asp

Méthode d'évaluation des programmes. Mesure et attribution des résultats des programmes :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/pubs/methode/mep.htm>

Base de données sur les vérifications et les évaluations :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/database/databasf.asp>

Base de données sur les enjeux horizontaux :

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/hr-rh_f.asp

Indicateurs sociaux :

http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/eppi-ibdrp/SI/si_f.htm

Série *Les outils de l'évaluation*, Développement des ressources humaines Canada :

http://www11.hrdc-drhc.gc.ca/pls/edd/toolkit.list_fr?p_site=EDD

Auto-évaluation par les Premières nations de leurs programmes communautaires. Guide d'évaluation du rendement, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1999 :

http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/sp/97-13_f.html

Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial :

<http://www.ceec.gouv.qc.ca> ■



Bulletin

Bénévoles recherchés pour effectuer la révision linguistique des prochains numéros du bulletin.

Si vous êtes intéressé-e-s, vous pouvez contacter monsieur Sylvain Bernier (sylvain_bernier@enap.ca) qui sera le nouveau responsable du Bulletin pour l'année 2003.



Secrétariat

À l'exception des quelques semaines précédant la tenue d'un colloque ou d'une activité de formation, les heures normales de bureau pour joindre le secrétariat de la SQÉP seront désormais : le lundi et le mardi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Cependant, vous pouvez transmettre en tout temps vos demandes, soit par courriel (sqep@videotron.ca), soit par télécopieur (418 847-9850). Ces dernières seront traitées dans les meilleurs délais. Merci de votre collaboration!



Coup d'oeil

Nous remercions l'École nationale d'administration publique de nous fournir l'opportunité de vous faire connaître leur Journal «Coup d'oeil» qui est un périodique bimensuel dédié à l'analyse comparative. Bonne lecture à tous.



Cadrer pour livrer l'information. La tâche de l'administration publique

par Yves Bannon¹

Au gouvernement du Québec, la reddition de comptes et l'évaluation s'organisent autour des décideurs de différents niveaux avec comme cadre général la Loi sur l'administration publique. La population s'attend, de la part de ses élus, à des informations découlant d'une structure d'analyse conséquente et organisée en fonction des ministères et organismes (M/O) contributifs. Tous sont tenus responsables des résultats et des effets engendrés par leurs décisions selon leur mission respective. La livraison des informations oblige par conséquent les M/O à différencier les résultats et les effets. Cet exercice requiert une réflexion préalable et un modèle d'analyse.

De nombreux documents et exposés ont circulé depuis la présentation de la nouvelle *Loi sur l'administration publique* (LAP), le nouveau cadre de l'administration publique du Québec. Chacun des ministères et organismes (M/O) du gouvernement du Québec est maintenant tenu de livrer des comptes qui vont au delà des statistiques et des données budgétaires en adoptant une gestion axée sur le service aux citoyens et les «résultats».

Qu'on se réfère au guide d'évaluation de programme publié en 2002 par le Conseil du trésor et destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes² (voir encadré ci-contre), ou encore aux propos des élus³, le discours est homogène : l'information livrée doit porter tant sur les résultats en terme d'extrants et que sur les effets des activités conduites. Notons, en outre, des législations parfois plus anciennes que la LAP qui prévoient aussi la démonstration de leurs effets spécifiques devant l'Assemblée nationale. Ainsi donc, l'information attendue sur les «résultats» vise une information dont le référentiel diffère du rapport annuel classique publié jusqu'à par les M/O sur les activités.

Officiellement, le rapport de gestion des M/O devra présenter les résultats obtenus par rapport aux objectifs définis au plan stratégique et au plan annuel de gestion des dépenses⁴. Nous parlons donc de «résultats» ou «d'effets spécifiques». Notons au passage que seul le plan annuel de gestion des dépenses documente officiellement l'évaluation de programme, selon une norme du Conseil du trésor.

1. Yves Bannon, directeur de l'évaluation des programmes, ministère du Revenu du Québec
2. L'évaluation de programme. Document destiné aux dirigeants et dirigeantes de ministères et d'organismes, Conseil du trésor du Québec, 2002, p.6.
3. Cf. la conférence de Geoffrey Kelly, président de la Commission de l'administration publique, prononcée le 26 avril 2002 au Colloque conjoint «Veille, évaluation et planification stratégique».
4. *Loi sur l'administration publique*, article 24, et Guide sur le rapport annuel de gestion du Conseil du trésor, mars 2002.

Maintenant que nous connaissons plus exactement le «pourquoi», le «où» et le «quand», voyons comment notre analyse des résultats pourrait s'organiser. Que pourrait être la structure d'analyse préalable, tel un nouveau référentiel, qui permettrait de cadrer lesdits «résultats»?

Structurer la réflexion

Il est de l'économie générale du nouveau cadre de gestion que les moyens de contrôle, incluant l'évaluation, soient délégués aux dirigeants des M/O, quelle que soit la place qu'ils occupent dans l'organisation des services publics. Comme tous ces intervenants ne sont pas en contrôle total des programmes ou des processus publics, il devient essentiel d'organiser la mesure des résultats et des effets obtenus sur la base d'un modèle qui distingue les apports spécifiques du global.

Guide d'évaluation du Conseil du trésor du Québec

« ... il incombe aux ministères et aux organismes de s'assurer que leurs programmes ou leurs politiques sont évalués. Les programmes et les politiques doivent être évalués en vue de déterminer leur pertinence actuelle, la mesure dans laquelle les activités et les résultats sont conformes à la mission, la mesure dans laquelle les objectifs ont été atteints, les effets positifs et négatifs et, s'il y a lieu, les moyens d'atteindre les objectifs d'une manière plus efficace soit par des améliorations opérationnelles au programme existant, soit par l'introduction d'un nouveau programme.»

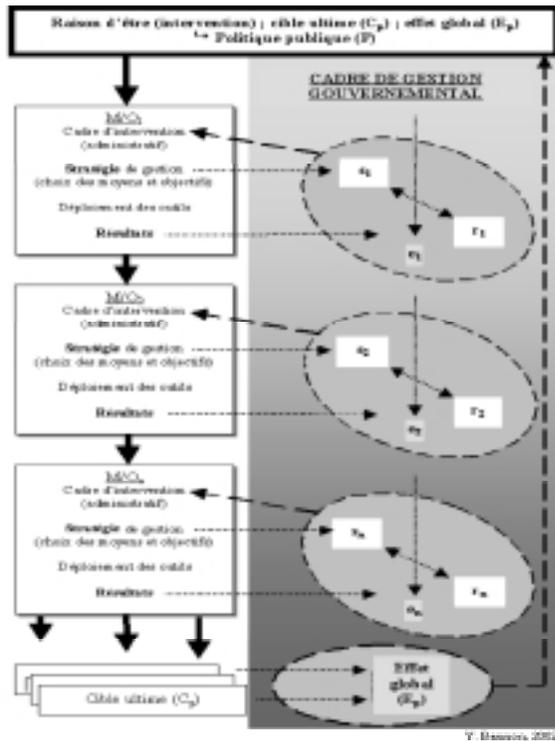
Pour répondre à cette nécessité de livrer une information spécifique (celle associable à un M/O en particulier), nous poserons qu'il est possible de modéliser la structure d'ensemble associée à une politique (P) pour en dissocier les composantes administratives.

Le schéma de la page suivante présente cette structure, un modèle simplifié, présumant une

intégration verticale des interventions des M/O pour alléger la démonstration. Notez, à gauche, l'axe défini par les lignes continues qui présentent les différentes interventions publiques et, à droite, les lignes d'évaluation ou de mesures en points gradués de même que les lignes discontinues d'information qui situent les tâches de reddition de comptes. Chacun des cercles discontinus différencie la contribution spécifique d'un M/O dont les éléments à identifier sont :

- â la stratégie d'intervention spécifique (s_n)
- â les résultats spécifiques (r_n = extrants)
- â les effets spécifiques (e_n).

Il faut considérer cet exercice comme le calcul de la «force spécifique du M/O» nommée $s_n r_n$ avec comme résultante son effet spécifique e_n (l'effet des activités réalisées au regard



$$f(P; (s_1, r_1; s_n, r_n)) > f(P; (s_1, r_1; s_{n-1}, r_{n-1})) = f_{(p)} \text{ sans le M/O.}$$

Bien que la mesure de l'effet global soit attribuable au M/O stratège (celui qui a développé la politique), les effets spécifiques attribuables aux différents M/O qui agissent à titre d'intervenants administratifs devraient, selon la nouvelle vision administrative, être attribués en partie à leur gestion. Cette mathématique met en évidence la limite du rationnel des effets spécifiques puisque ceux-ci ne sont pas cumulatifs, exception faite des M/O qui partagent les mêmes fonctions.

On peut certes théoriquement tout calculer, mais gare à l'application. À vrai dire, il vaut mieux éviter ici les chiffres et tenter de déterminer les informations pertinentes à considérer pour définir les variables \underline{r} et \underline{s} , soit les données qui permettraient d'établir l'univers de s_n, r_n .

L'apport de chacun et la ligne d'interprétation

Résumons : le M/O doit livrer un rapport sur la base du résultat s_n, r_n qui englobe l'effet e_n . Nous terminons ainsi avec l'analyse du résultat s_n, r_n qui devra être décomposé pour permettre :

- la mesure des résultats et des effets spécifiques du M/O («business as usual»)
- la mesure des résultats et des effets spécifiques aux choix du M/O.

d'une politique P de l'État, qu'il y soit favorable ou non. Une organisation logique des variables permettrait de s'interroger sur les éléments pertinents à considérer et leurs liens. Mettons-y donc un peu de science et voyons comment un mathématicien exposerait la situation.

Soit l'effet global (E_p) sur la cible (C_p) attendue de la politique gouvernementale (P) et les effets spécifiques relatifs aux stratégies des activités M/O (e_n). Considérant l'effet des interventions spécifiques des M/O requis à la réalisation de la politique et de certaines de leurs combinaisons, on peut relier les données comme suit :

Effet global visé ou obtenu avec l'intervention spécifique des M/O :

Soit $E_p = \Delta C_p = (C_{p;t} - C_{p;0})$, l'effet global de la politique

on a l'effet de la politique
 $f_{(p)} = f(P; (e_1; e_n)) = f(P; (s_1, r_1; s_n, r_n))$

Effets spécifiques :

Soit $f(P; (e_n)) = f(P; (s_n, r_n))$ avec $[e_1; e_n] \quad I_p <> (e_1; e_n)$
 on a $f(P; (s_1, r_1; s_n, r_n)) \neq f(P + (s_1, r_1; s_n, r_n))$

Si $e_n > 0$, l'efficacité absolue du M/O existe mais sa contribution à l'objectif de la politique demeure indéterminée. Il faut démontrer que l'effet e_n est nécessaire à l'effet global E_p , soit que :

Tout ceci est évidemment théorique. Cependant, tel que déjà mentionné, le guide d'évaluation de programme du Conseil du trésor fait référence à une telle logique². Le Conseil du trésor suggère que l'évaluation devrait isoler des facteurs (au moins documenter la situation) en demeurant muet sur le détail des travaux à réaliser. Il s'agit en fait d'un référentiel du Conseil du trésor et non pas d'une directive, ce qui laisse une latitude d'interprétation.

La reddition de comptes attendue impose de justifier les conclusions qui seront tirées des observations faites par chacune des administrations quelle que soit sa mission particulière. Sans se donner une représentation large des faits, le rapport de gestion d'un M/O opérant dans un environnement administratif ouvert pourra perdre en pertinence. En effet, la performance d'une organisation ne peut être établie sans la perspective de données qui situent son apport spécifique. Ainsi, en l'absence de normes connues, chaque organisation a le défi de justifier son analyse des résultats et doit s'interroger sur sa structure de référence.

Bien que différent de l'approche classique de l'évaluation de programme, le modèle présenté utilise le même référentiel et apporte une réflexion qui peut permettre d'expliquer et même de démontrer la valeur des «résultats». Sans suppléer à des normes d'évaluation, la structure d'analyse, présentée à titre d'exemple seulement, permet de considérer la livraison d'informations spécifiques, voire différenciées, pour chaque M/O en soulevant des questions pertinentes. ■

Publication du tout dernier rapport synthèse de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

par Constance Herrera

L'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

Le jeudi 5 décembre 2002 à Montréal, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) a dévoilé son rapport synthèse d'évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études collégiales. À titre de représentante des professionnels de l'évaluation de programme, la SQÉP avait été invitée à assister à cet événement par le président de la Commission, monsieur Jacques L'Écuyer.

Rappelons qu'au cours des années 1990, les établissements d'enseignement collégial se sont vus attribuer de plus grandes responsabilités liées à la conception et à la gestion de leurs programmes d'études¹. Par conséquent, des systèmes internes et externes d'évaluation devenaient nécessaires pour garantir la bonne gestion et la qualité des programmes. D'un côté les collèges étaient tenus d'adopter et de mettre en pratique leur propre politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIÉP)², de l'autre la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial était instituée comme organisme d'orientation et de surveillance externe. Elle a mené des évaluations de la mise en œuvre de plusieurs programmes d'études depuis 1993. Sans imposer de modèle absolu, la Commission a aussi fourni les guides et le cadre de référence qui ont permis aux collèges d'élaborer leur PIÉP.

Puis, en 1998, la CÉEC a demandé aux collèges de s'appuyer sur leur PIÉP pour procéder à l'autoévaluation d'un programme de leur choix conduisant au diplôme d'études collégiales. Les

résultats de l'exercice, complété par la majorité des établissements, allaient permettre à la Commission de juger si le processus d'évaluation interne de chaque établissement était à la fois conforme à sa PIÉP et efficace. Chaque établissement était libre d'utiliser ses propres méthodes tout en suivant les critères énoncés par la CÉEC. Au terme de l'exercice d'évaluation interne, la Commission visitait chaque collège participant, recherchant des preuves de l'élaboration et de la mise en pratique de mécanismes efficaces d'évaluation des programmes. Parmi les résultats généralement positifs de cet «exercice utile et concluant», la Commission a décelé les aspects à améliorer et a émis des recommandations à l'égard des collèges.

Pour un bon nombre d'établissements, les deux plus importantes lacunes sont l'absence de système efficace d'information sur les programmes d'études, ainsi que l'insuffisance d'analyses des données perceptuelles et de réflexion critique sur les problèmes et leurs solutions possibles. D'après la Commission, «l'une des causes de cette [seconde] faiblesse réside dans le fait que, dans plusieurs cas, l'expertise nécessaire n'était pas disponible au moment voulu ou que le leadership n'a pas été exercé comme cela aurait été souhaitable³». Les collèges ayant le mieux réussi l'exercice d'autoévaluation sont ceux qui ont développé et maintenu une expertise datant des premiers exercices d'évaluation, par exemple en désignant un conseiller pédagogique chargé d'assurer le transfert des pratiques et des ressources. Outre le

fait de réinvestir dans l'expertise acquise d'un département à l'autre de chaque collège, la Commission recommande que le devis d'évaluation fasse l'objet de consultations impliquant les professeurs concernés et la direction afin de mieux orienter les travaux et d'établir les bases pour un suivi ultérieur, par exemple lors de la planification stratégique de l'établissement.

Enfin, il est recommandé que les collèges évaluent en profondeur la pertinence et la cohérence de chaque programme au moins une fois tous les dix ans. Citant l'exemple d'un diplôme en technique informatique rendu désuet par les nouvelles technologies, un des commissaires a souligné, au cours de la présentation, l'importance de ne pas attendre que le taux d'inscription à un programme baisse pour s'interroger sur sa pertinence. Parmi les indicateurs les plus typiques, on trouve le taux de réussite et le taux de placement en emploi ou à l'université. Le contenu de certains cours, leur position à l'intérieur du programme ainsi que les méthodes pédagogiques sont aussi à revoir lors d'une telle évaluation. À partir de leurs résultats, les collèges peuvent produire un plan d'action prescrivant, par exemple, des efforts particuliers à l'égard de certains étudiants, de nouveaux cours ou de nouveaux équipements.

Le rapport peut être téléchargé à partir du site Web de la Commission : www.ceec.gouv.qc.ca/fr/publications/rapport_synthese.htm

On y trouve aussi d'autres rapports, ainsi que les guides d'évaluation fournis par la Commission aux collèges lors de projets antérieurs d'évaluation des programmes d'études collégiales. ■

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Rapport synthèse. L'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes*, Québec, 2002, 35 p.
2. *Règlement sur le régime des études collégiales*, art. 24 (L.R.C., c. C-29, a. 18 ; 1993, c. 25, a. 11).
3. *Rapport synthèse*, p. 19.

Dîner causerie

24 février 2003

Présentation du logiciel «Sphinx»

**Tout l'univers des enquêtes et
de l'analyse de données**

Conférencier : Denis Hamel,
directeur, SphinxAmeric

Le dîner causerie sera l'occasion d'échanger avec des collègues œuvrant en évaluation de programme dans différents secteurs. L'objectif de la prochaine rencontre de faire découvrir un outil qui pourrait être utile aux spécialistes de l'évaluation pour la mise en ligne et la gestion de sondages et d'enquêtes. Ce sera l'occasion de discuter de méthodologie et de nouvelles technologies. Dans une perspective de services aux membres, la SQÉP est ouverte à faire connaître les nouveaux produits disponibles sur le marché, sans pour autant les endosser d'aucune manière.

Évaluations, enquêtes de satisfaction et de qualité, tests de produits ou études de marchés, questionnaires fermés, interview directives, exploration de données existantes (bases de données, textes, pages Web). Le logiciel Sphinx permet d'organiser ces études en toute liberté, d'accéder à toutes les méthodes de collecte ou d'analyses quantitatives et qualitatives, ainsi que d'organiser toutes les étapes du travail : conception, mise en forme, recueil et traitement des données ; tout en exploitant efficacement tous les médias de diffusion et de collecte : papier, numériseur, écrans multimédias, réseaux locaux, Internet, CAPI et CATI.

L'invitation est donc lancée à toutes les personnes intéressées à découvrir le potentiel de l'outil Sphinx, qu'elles soient membres ou non de la SQÉP. Une invitation spéciale est faite aux étudiantes et aux étudiants à temps plein qui pourront participer à la présentation à un coût réduit.

QUÉBEC

11 h 45 à 13 h 30
Université Laval, Restaurant Le Cercle

Activité de formation

7 mars 2003

La recherche qualitative au service de l'évaluation de programme

Conférencier : Gilles Valiquette,
professeur au Collège Mérici

Cette session de formation d'une journée s'adresse à toute personne appelée à utiliser ou encore à solliciter des offres de services pour réaliser des études qualitatives.

L'avant-midi sera consacré à des considérations théoriques et pratiques relatives au choix de la démarche qualitative la plus appropriée. On tentera de répondre aux questions suivantes : Dans quelles circonstances privilégier une étude qualitative plutôt qu'une étude quantitative? Quelles sont les limites et contraintes des approches qualitatives? Comment choisir parmi les techniques qualitatives? La complémentarité des techniques : vers un modèle mixte? Dans l'après-midi, le formateur s'appuiera sur trois exemples concrets pour discuter du traitement des données qualitatives et de la façon de présenter les résultats.

QUÉBEC

9 h 00 à 16 h 30
Université Laval, Pavillon La Laurentienne



Montréal

- L'activité du **24 février** sera reprise en mars à Montréal.
- L'activité du **7 mars** sera reprise en avril à Montréal.

Date à déterminer

INSCRIPTION

par téléphone ou télécopieur : (418) 847-9850

par courriel : sqep@mediom.qc.ca

<http://www.sqep.ca>

Sphinx

Solutions logicielles

Faites parler vos données avec des logiciels accessibles

ÉTUDES - RECHERCHES *QUALITATIF - QUANTITATIF*

ENQUÊTES - SONDAGES *INTERNET - RÉSEAU - NUMÉRISER*

ANALYSE STATISTIQUE *DATAMINING - SCORING*

Découvrez
tout l'univers
des enquêtes
et de l'analyse
de données

SphinxAmeric

5331, rue McKenna
Montréal, (Québec)
CANADA H3T 1V2

(450) 466-5388

(514) 343-9048

info@sphinxameric.com

